

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 8 AVRIL 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

Est absent :

M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
---------------------	----------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous.

62-08-04-24

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 21 février 2024 et 4 mars 2024

**2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

**3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4- ADMINISTRATION**

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 CAPSA Offre de partenariat annuel 2024 pour le soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- 4.3 Adjudication d'un contrat pour un chargé de projet pour le remplacement du réservoir

**5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement
- 5.2 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue 12 mars 2024
- 5.3 Audition sur les demandes de dérogation mineure formulées par Mme Claudine Cloutier, M. André Robitaille et Mme Danielle Lepage et M. Pierre Mathieu
- 5.4 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par Mme Claudine Cloutier
- 5.5 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par M. André Robitaille et Mme Danielle Lepage
- 5.6 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Pierre Mathieu
- 5.7 Modification de l'entente intermunicipale en urbanisme

- 6- **VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1 Rapport écrit de l’inspecteur des travaux publics
  - 6.2 Rapport d’assurance de nos installations et demande de suivis
  - 6.3 Résolution pour pancarte de signalisation
- 7- **LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
  - 7.2 Remplacement des embouts de chaises
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 Rapport du service d’incendie de Saint-Raymond – Février 2024
- 9- **RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
  - 10.1 Campagne du Supplément de revenu garanti 2024
  - 10.2 Rapport d’activité 2023 - Table de concertation agroalimentaire de la MRC de Portneuf
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- **VARIA**
- 13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

63-08-04-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2024 ET 4 MARS 2024**

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal du 21 février 2024 et 4 mars 2024.

**SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : programme PRIMEAU, compte de taxes, entretien aqueduc, annexion Saint-Raymond, fond de réserve, compteur d’eau, transparence, communications sur des sujets d’intérêt inscrit à l’ordre du jour de la réunion du Conseil, accumulation d’eau rue Lortie.

**ADMINISTRATION**

64-08-04-24

**PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES**

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la présentation des comptes payés au montant de 167 721.78 \$ de payer les comptes à payer au montant de 168 739.32 \$ et d’annexer le tout au présent procès-verbal.

65-08-04-24

**CAPSA OFFRE DE PARTENARIAT ANNUEL 2024 POUR LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L’EAU PAR BASSIN VERSANT**

CONSIDÉRANT l’offre reçu de l’organisme CAPSA, le 15 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire être partenaire de la CAPSA pour l’an 2024;

CONSIDÉRANT le coût de 1 750 \$ pour l’année;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER la somme de 1 750 \$ à la CAPSA;
- DE PAYER le tout à même le poste budgétaire # 02-69000-970.

66-08-04-24

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UN CHARGÉ DE PROJET POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a besoin d'une personne ressource pour l'accompagner dans son projet de remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de M. Steve Harbour d'Ad Hoc Gestion municipale à titre de chargé de projet pour le remplacement du réservoir vient combler ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE le service offert inclura toutes autres tâches sur lesquelles les Parties pourraient s'entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCORDER un contrat de service à M. Steve Harbour d'Ad Hoc Gestion municipale pour un budget ne dépassant pas 30 000 \$ avec possibilité de renouvellement;
- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général, à signer le contrat liant la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et M. Steve Harbour, d'Ad Hoc Gestion municipale;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-004.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le rapport écrit de Mme Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement est déposé séance tenante.

67-08-04-24

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE 12 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et présenté;

CONSIDÉRANT QUE trois dérogations mineures sont à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme.

**AUDITION SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉES PAR MME CLAUDINE CLOUTIER, M. ANDRÉ ROBITAILLE ET MME DANIELLE LEPAGE ET M. PIERRE MATHIEU**

L'audition est présidée par M. le maire Archill Gladu.

Des explications ont été données par le conseiller M. Jean-René Côté relativement aux effets et aux conséquences découlant des demandes de dérogation mineure suivantes :

- La première demande vise à permettre que le lot existant puisse avoir une superficie de l'ordre de 31 944,7 mètres carrés (3,19 hectares) plutôt que 40 000 mètres carrés (4 hectares), comme prévu aux dispositions applicables à l'article 4.4.2 du Règlement de lotissement 399-12.
- La deuxième demande vise à permettre que le chalet existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 5,8 mètres de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres et 1,71 mètre

de la ligne latérale droite plutôt que 2 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone Rb/ru-3 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 400-12.

- La troisième demande vise à permettre que le bâtiment complémentaire existant soit localisé en cour avant et, plus spécifiquement, que la section abri de ce même bâtiment soit localisée à une distance de l'ordre de 1,7 mètre de la ligne avant et que la section remise soit située à une distance de l'ordre de 8,36 mètres plutôt qu'à 9 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage 400-12.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette audition.

68-08-04-24

**RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR MME CLAUDINE CLOUTIER**

*Le conseiller, M. Raphaël Benoit, se retire le temps de délibérer sur ce point dû à un possible conflit d'intérêt.*

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à permettre que le lot existant puisse avoir une superficie de l'ordre de 31 944,7 mètres carrés (3,19 hectares) plutôt que 40 000 mètres carrés (4 hectares), comme prévu aux dispositions applicables à l'article 4.4.2 du Règlement de lotissement 399-12;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la dérogation mineure formulée par Mme Claudine Cloutier.

69-08-04-24

**RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. ANDRÉ ROBITAILLE ET MME DANIELLE LEPAGE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à permettre que le chalet existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 5,8 mètres de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres et 1,71 mètre de la ligne latérale droite plutôt que 2 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone Rb/ru-3 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du Règlement de zonage 400-12;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la dérogation mineure formulée par M. André Robitaille et Mme Danielle Lepage.

70-08-04-24

**RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. PIERRE MATHIEU**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation vise à permettre que le bâtiment complémentaire existant soit localisé en cour avant et, plus spécifiquement, que la section abri de ce même bâtiment soit localisée à une distance de l'ordre de 1,7 mètre de la ligne avant et que la section remise soit située à une distance de l'ordre de 8,36 mètres plutôt qu'à 9 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage 400-12;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la dérogation mineure formulée par M. Pierre Mathieu.

71-08-04-24

#### **MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Marc-des-Carières et les municipalités de Saint-Alban, Saint-Thuribe et Saint-Léonard-de-Portneuf ont conclu, le 1er novembre 2022, une Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement, dans une volonté de collaboration afin de mettre en place un service commun d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à des difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE les besoins initialement convenus en termes de projection des heures travaillées pour chaque municipalité sont à réévaluer;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente intermunicipale peut être modifiée si les quatre municipalités conviennent par écrit de telle modification, après avoir été dûment autorisées par résolution de leur conseil municipal respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document visant la modification de l'entente intermunicipale en cours.

#### **VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

72-08-04-24

##### **RAPPORT D'ASSURANCE DE NOS INSTALLATIONS ET DEMANDE DE SUIVIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un rapport venant du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 8 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait suite à une inspection de nos installations ;

CONSIDÉRANT QU'UN certain nombre d'anomalies ont été détectées et doivent être corrigées;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER M. Denis Grégoire d'apporter les correctifs nécessaires demandés par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;
- DE PAYER les dépenses en lien avec les postes budgétaires concernés.

73-08-04-24

##### **RÉSOLUTION POUR PANCARTE DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT QU'À tous les ans, quelques affiches routières doivent être changées;

CONSIDÉRANT QU' il faut également maintenir un inventaire pour parer aux imprévus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE COMMANDER des pancartes pour un budget ne dépassant pas 4 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32020-649.

## LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

### RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de M. Ludovic Pageau, agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

74-08-04-24

### REMPLACEMENT DES EMBOUTS DE CHAISES

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont de l'intérêt pour la création d'un comité de jeux de tables;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faut changer les embouts des pattes de chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER M. Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim à acheter le matériel requis pour un budget ne dépassant pas 300 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-670

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND - FÉVRIER 2024

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

## RAPPORTS DES COMITÉS

Comité loisirs et familles

- Marché aux puces et pièce de théâtre en mai
- Dépôt du dossier de la requalification de l'église au Conseil du patrimoine religieux du Québec (en lien avec la subvention)

## BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

### CAMPAGNE DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI 2024

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 – TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : requalification de l'église, croix au mont St-Bernard, détail des recommandations de l'assurance sur les installations, marché aux puces, chargé de projet, qualité de l'eau.

## VARIA

75-08-04-24

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 22h 00.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Serge Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.